

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers présents : 59 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 22 Absent(s) excusé(s) : 38 Absent(s) : 3
--	--	--

Date de convocation : 22 septembre 2021

Vote(s) pour : 71
Vote(s) contre : 10
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 28 septembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-09-28-CM-14 :

Projet de prolongement de la ligne METTIS A jusqu'à l'Hôpital Robert Schuman : lancement de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude WALTER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2013 constatant l'établissement, à compter du 1^{er} janvier 2014, d'un Périmètre de Transports Urbains sur l'ensemble du territoire de Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020 approuvant la révision du Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole,
VU le projet de prolongement de la ligne METTIS A (plan annexe 1 ci-joint),

APPROUVE les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet, détaillés dans l'annexe 2 ci-jointe,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer la concertation préalable du projet de prolongement de la ligne METTIS A selon les modalités définies dans l'annexe 2.

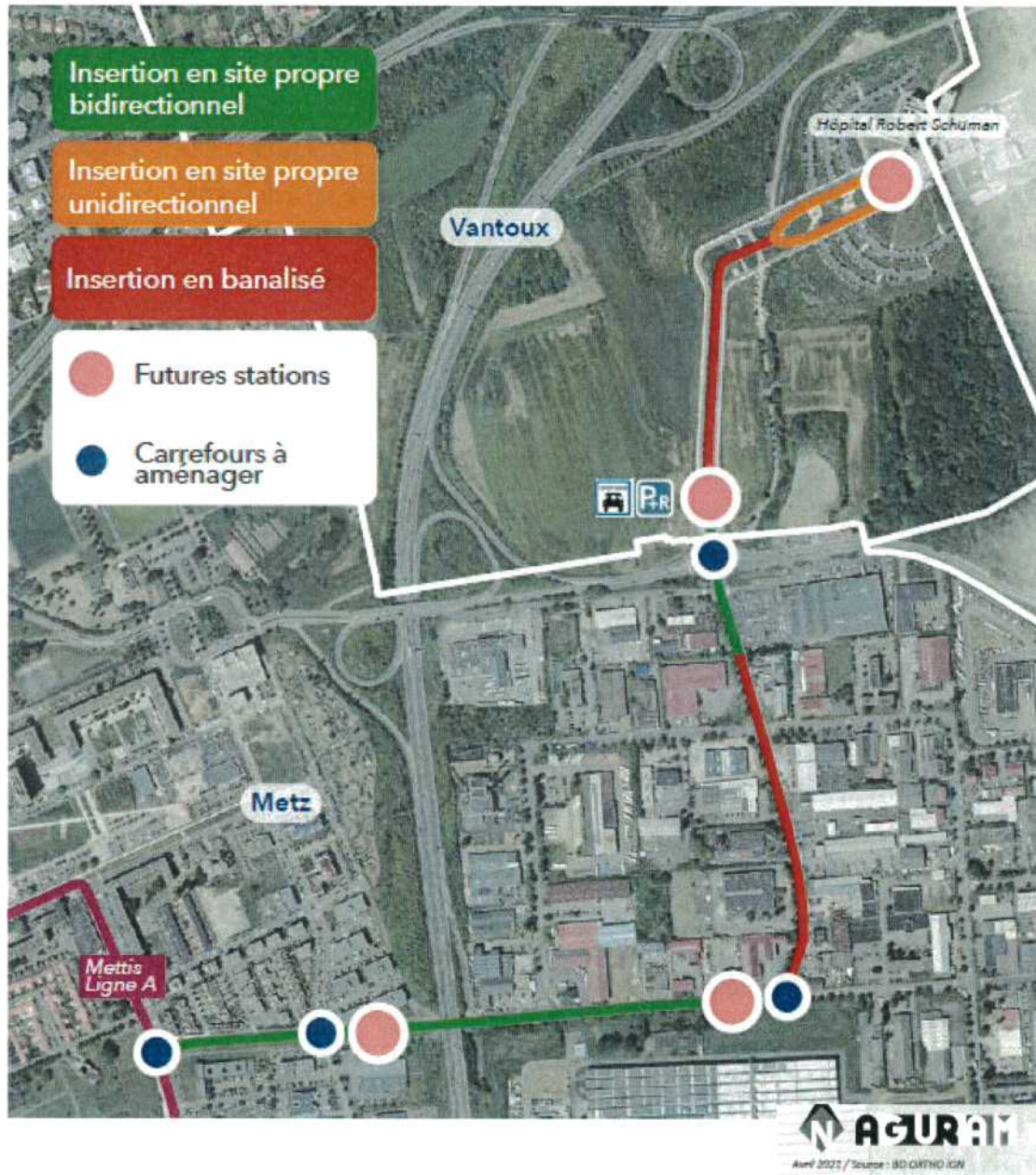
Pour extrait conforme
Metz, le 29 septembre 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT



Annexe 1

Plan du prolongement de la ligne METTIS A jusqu'à l'Hôpital Robert Schuman



ANNEXE 2

Projet de prolongement de la ligne METTIS A jusqu'à l'Hôpital Robert Schuman : lancement de la concertation préalable – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable

Objectifs poursuivis

Le prolongement de la ligne METTIS A, d'une longueur de 2,2 km et intégrant 4 stations METTIS, permettra de desservir près de 3 500 habitants et plus de 5 000 emplois.

Il permet d'assurer la connexion directe de l'Hôpital Robert Schuman, de la zone nord de l'Actipôle et du pôle de santé de la rue de Sarre au réseau METTIS, et donc aux principaux pôles générateurs du territoire.

Modalités de la concertation

Dans ce cadre, une série d'outils de concertation et de communication à l'attention du grand public et des riverains est proposée. Les objectifs de la concertation sont multiples :

- Expliquer le projet en termes de mobilité, de développement durable et de cadre de vie,
- Exposer les grandes étapes du projet,
- Proposer différents scénarii d'insertion,
- Recueillir les avis et doléances des riverains et des usagers.

Ainsi, compte tenu de l'article L103-4 du Code de l'Urbanisme, il est proposé d'organiser la concertation préalable relative au projet de prolongement de la ligne METTIS A jusqu'à l'Hôpital Robert Schuman de la manière suivante :

1 - Réunions publiques

De décembre 2021 à janvier 2022, il est proposé d'organiser des réunions publiques dans les communes et quartiers traversés par le projet :

- 1 à Metz (quartier Borny – Actipôle),
- 1 à Vantoux.

Lors de ces réunions publiques, seront présentés les grandes lignes du projet ainsi que plusieurs scénarii d'insertion des différentes fonctionnalités de l'espace public.

Au préalable, un courrier d'information sera distribué aux riverains (au moins 15 jours avant la réunion). Ces réunions seront bien entendu organisées en collaboration avec les mairies des communes.

Les Conseils de quartiers pourront également être mobilisés si souhaité par les communes.

2 – Expositions dans les communes

Parallèlement aux réunions publiques, il est proposé de tenir dans les communes et quartiers traversés par le projet, des expositions afin d'expliquer le projet et de présenter différents scénarii d'insertion. En collaboration avec les communes, ces dernières se tiendront dans un lieu public (mairie ou autre bâtiment municipal) à Metz et à Vantoux.

Un cahier de doléances permettra aux visiteurs d'inscrire leurs avis et remarques.

3 – Permanences dans les communes

Des permanences se tiendront dans les communes et quartiers concernés par les projets. Elles seront concomitantes aux expositions et se tiendront en mairie ou tout autre local public mis à disposition par la commune. Les permanences d'une demi-journée ou d'une journée seront tenues par un agent de Metz Métropole. Son rôle sera d'informer le public sur le projet mais également de recueillir les avis relatifs aux différentes insertion proposées.

4 – Site internet dédié et registre numérique

Un site internet participatif est proposé, celui-ci sera intégré au site institutionnel de Metz Métropole. Cet outil permettra :

- de délivrer les informations sur le projet et sur la tenue de la concertation (dates d'ouverture et de fermeture, lieux et dates des réunions publiques, etc.)
- de recueillir et publier les avis des internautes, riverains et usagers, sur les variantes d'insertion proposées.

Pour ce faire, il est proposé de faire appel à une société agréée par le Tribunal Administratif, spécialisée dans les process d'enquête publique. Celle-ci sera en charge de l'hébergement et de la gestion du site qui intégrera :

- le recueil des avis, via le registre numérique, et leur modération avant publication,
- le traitement et l'importation des avis,
- l'analyse et la catégorisation des avis,
- la mise à disposition de Metz Métropole d'un espace permettant de préparer les réponses aux avis.

En amont de la concertation préalable, a minima 15 jours avant son démarrage, des informations quant aux modalités d'organisation de la concertation préalable seront largement diffusées. Dans cet objectif, différents types de médias pourront être mis à contribution : site institutionnel, bulletins métropolitain et municipaux, réseaux sociaux, etc.

Résumé de l'acte

057-200039865-20210928-2021-09-DC14-DE

Numéro de l'acte : 2021-09-DC14
Date de décision : mardi 28 septembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Projet de prolongement de la ligne METTIS A jusqu'à l'Hôpital Robert Schuman : lancement de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable
Classification : 8.7 - Transports
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 30/09/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210928-2021-09-DC14-DE
Document principal : 99_DE-14.pdf

Historique :

30/09/21 10:02	En cours de création	
30/09/21 10:03	En préparation	Catherine DELLES
30/09/21 11:29	Reçu	Catherine DELLES
30/09/21 11:30	En cours de transmission	
30/09/21 11:31	Transmis en Préfecture	
30/09/21 11:36	Accusé de réception reçu	